



Conseil de sécurité

Distr. générale
13 juin 2006
Français
Original : anglais

Vingt-et-unième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1635 (2005) du Conseil de sécurité, en date du 28 octobre 2005, par laquelle le Conseil a prorogé jusqu'au 30 septembre 2006 le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et de la résolution 1565 (2004) du 1^{er} octobre 2004, par laquelle le Conseil me priait de le tenir régulièrement informé de l'évolution de la situation dans la zone de la Mission. Il rend compte des principaux faits nouveaux intervenus, en particulier concernant le processus électoral, depuis le dernier rapport que j'ai présenté au Conseil, en date du 26 décembre 2005 (S/2005/832).

II. Évolution de la situation politique

2. Le référendum constitutionnel de décembre 2005 et la promulgation de la loi électorale le 9 mars ont été des mesures importantes vers la tenue d'élections démocratiques. Soixante-deux pour cent des 15,5 millions d'électeurs qui ont participé au référendum ont voté en faveur de la Constitution.

3. La loi électorale reflète le consensus auquel les principaux partis politiques sont parvenus à l'issue d'un débat intense. Elle établit 169 circonscriptions électorales alignées sur les frontières administratives des 145 territoires et 21 villes, Kinshasa étant divisée en 4 circonscriptions. Elle prévoit un scrutin à deux tours pour les élections présidentielles; si un candidat n'obtient pas la majorité absolue au premier tour de scrutin, un deuxième tour est organisé. La loi prévoit un système de vote mixte pour l'élection des 500 députés de l'Assemblée nationale. Dans les districts électoraux pour lesquels un siège est attribué, les candidats sont élus à la majorité simple. Dans les districts électoraux pour lesquels deux ou plusieurs sièges sont attribués, un système proportionnel à liste ouverte est utilisé, dans lequel les électeurs choisissent un candidat.

4. L'enregistrement des candidats pour les élections législatives et présidentielles a commencé le 10 mars. Du fait que peu de candidats se sont enregistrés au début, la Commission électorale indépendante a prolongé la période d'enregistrement de



10 jours, jusqu'au 23 mars. Quelque 213 partis et coalitions ont présenté des candidats pour les élections. Les principales coalitions sont le Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie (PPRD), le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) et le Mouvement pour la libération du Congo (MLC), ainsi que la Coalition des Démocrates Congolais (CODECO). Une vingtaine d'autres partis auraient une base électorale nationale.

5. Le 16 avril, la Commission électorale indépendante a publié la liste finale des candidats aux élections présidentielles. Sur les 73 candidats, 33 ont été autorisés à se présenter par la Commission électorale indépendante et la Cour suprême. Sur ce total, 29 représentent un parti ou une plate-forme politique et 4 se présentent à titre indépendant. Les candidats présidentiels comprennent le Président Kabila et les Vice-Présidents Bemba, Ruberwa et Z'Ahidi Ngoma. Le dirigeant de l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS), Étienne Tshisekedi, a annoncé le 2 janvier que son parti était prêt à prendre part au processus électoral, mais la Commission électorale indépendante a rejeté la demande de son parti tendant à rouvrir les centres d'enregistrement. Ce n'est qu'à la fin de la période d'enregistrement des candidats qu'a été réglée la question de l'identification de l'UDPS comme seul parti autorisé à utiliser cet acronyme et logo. En conséquence, malgré de multiples interventions de parties prenantes locales et internationales, le dirigeant de l'UDPS Tshisekedi a décidé que son parti ne participerait pas aux élections.

6. Le 16 avril, la Commission électorale indépendante a publié une liste provisoire des candidats aux élections législatives; sur les 9 647 demandes d'inscription, 9 406 ont été reconnues valables par la Commission. Sur ce nombre, 784 (8 %) ont été enregistrés comme indépendants. De plus, environ 10 500 candidats ont été enregistrés comme candidats aux élections aux assemblées provinciales, sur la base desquelles le Sénat et les gouverneurs provinciaux seront choisis.

7. Le 30 avril, la Commission électorale indépendante a publié le calendrier des élections, le premier tour des élections présidentielles et les élections législatives nationales devant se tenir le 30 juillet. La Commission n'a pas encore précisé les dates possibles pour le second tour des élections présidentielles ou les élections provinciales.

8. La loi électorale garantit la représentation de tous les territoires à l'Assemblée nationale. Cela a soulevé en République démocratique du Congo la question du statut de Minembwe, territoire créé par le RCD-Goma dans le Sud-Kivu avant la signature de l'Accord global et inclusif. Si Minembwe avait été reconnu comme district électoral, les chances de la communauté de Banyamulenge d'être représentée à la prochaine assemblée nationale auraient été améliorées. Le débat sur cette question a suscité des tensions au niveau des institutions de transition, au cours desquelles le RCD a menacé de se retirer des institutions de transition et du processus électoral. Alors que la question de Minembwe n'est pas réglée, grâce aux efforts soutenus déployés avec l'assistance de la communauté internationale, le RCD s'est engagé le 24 mars à participer aux élections.

9. Selon la Commission électorale indépendante, environ 50 % des électeurs enregistrés sont des femmes. La MONUC continue à travailler avec la Commission, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et les ONG

nationales et internationales en vue de mettre en place et de renforcer des réseaux, plates-formes et cadres de consultation de femmes, et de lancer des campagnes médiatiques, des sessions de formation et de sensibilisation à l'échelle du pays. Quatre femmes se sont portées candidates aux élections présidentielles, tandis que 1 305 des 9 406 candidats aux élections législatives sont des femmes, toutes les provinces étant représentées. La loi électorale, toutefois, ne prévoit pas la parité entre les sexes pour la soumission des listes électorales.

10. En février, le Président a demandé à la Cour suprême d'examiner le statut des parlementaires qui avaient quitté leur parti politique depuis qu'ils étaient devenus membres de l'Assemblée. Le 24 février, la Cour a rendu un arrêt dans lequel elle a déclaré que les membres du Parlement qui ne représentaient plus la composante qui les avait désignés ont perdu le droit de siéger au Parlement. Le 3 avril, Olivier Kamitatu a par conséquent quitté son poste de Président de l'Assemblée nationale et a été remplacé par Thomas Luhaka, le Secrétaire national du MLC. La décision de la Cour suprême a considérablement affaibli la capacité d'action du Parlement, mais les lois essentielles relatives à la transition avaient déjà été adoptées. La décision de la Cour suprême a soulevé aussi des questions concernant l'impartialité de l'institution, en particulier du fait qu'elle connaît du contentieux électoral.

Opérations électorales

11. Vu l'importance du processus électoral pour la paix et la stabilité en République démocratique du Congo et dans la région, je me suis rendu dans le pays du 21 au 24 mars. Mon Secrétaire général adjoint et mon Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix se sont rendus dans le pays respectivement du 4 au 17 mars et du 18 au 28 mars. Durant ces visites, nous avons souligné qu'il était nécessaire de tenir des élections qui soient sans exclusive, équitables et sûres. Nous avons aussi exhorté les parties prenantes congolaises, en particulier le Gouvernement de transition et ses dirigeants, à encourager des conditions qui donnent des chances égales durant les élections; à conduire une campagne électorale positive basée sur des programmes et sur des projets sociaux élaborés dans l'intérêt de la population et fondés sur la promotion de la paix, du développement, de la bonne gouvernance, de la sécurité et de la fin de l'impunité; à tenir un débat responsable; à éviter d'intensifier les tensions ethniques et partisans durant les élections; et à assurer la création d'un climat favorable à la tenue d'élections démocratiques, comprenant le respect de la liberté d'expression et de la presse. J'ai aussi demandé instamment aux dirigeants congolais de surmonter leurs intérêts à court terme et à œuvrer en faveur de l'unité et de la stabilité du pays.

12. La Commission électorale indépendante et la MONUC ont établi un plan opérationnel intégré pour les élections, basé sur une évaluation de l'établissement de listes électorales, qui servira à gérer les préparatifs électoraux et éviter les problèmes opérationnels qui pourraient se poser au début. L'évaluation a mis en évidence qu'il était nécessaire d'étendre la présence des Nations Unies aux 166 capitales territoriales et villes et d'améliorer la coordination de la campagne d'éducation civique au niveau des partenaires nationaux et internationaux. Il faudra pour cela déployer du personnel et des biens logistiques supplémentaires de la MONUC.

13. L'établissement de la version définitive de la liste électorale et la mise en place des bureaux de vote seront au nombre des tâches les plus ardues à effectuer dans les semaines à venir. À cause des retards intervenus dans la clôture des bureaux d'inscription sur les listes électorales, la Commission électorale indépendante a utilisé des listes électorales provisoires pour le référendum, qui seront consolidées pour les prochaines élections. La liste électorale a été publiée en mai. Sur la base de celle-ci, la Commission prévoit d'ouvrir environ 50 000 bureaux de vote au lieu des 31 000 qui ont servi au référendum pour faire en sorte que le scrutin puisse s'accomplir en une journée.

14. Le système électoral nécessitera la production de 170 types différents de bulletin de vote avec des noms, photographies et logos qui soient faciles à identifier. L'impression des bulletins de vote sera conduite par le Gouvernement sud-africain, qui a accepté aussi de fournir le papier et d'assurer l'entreposage et le transport des bulletins jusqu'aux 14 centres provinciaux. La complexité du système électoral et des bulletins de vote accroît l'importance de l'instruction civique. La Commission électorale indépendante et ses partenaires internationaux allouent des fonds supplémentaires aux ONG nationales et à d'autres institutions telles que la Haute Autorité des médias pour étendre leurs activités d'information. La MONUC et le PNUD axent leur action sur trois domaines principaux : la communication et la couverture directe; l'appui stratégique à la Commission électorale indépendante; et les activités d'éducation civique à l'appui des acteurs nationaux. De plus, la MONUC fournit des conseils à la Commission électorale indépendante concernant sa stratégie en matière de communication, sa campagne médiatique et ses publications. L'ONU a aussi élaboré des matériels d'éducation civique et elle prend part à la formation de formateurs d'organisations de la société civile.

15. La Commission électorale indépendante, avec l'appui de la MONUC, devra recruter et former 260 000 agents électoraux. Les superviseurs des bureaux de vote iront des 333 centres de formation aux 10 000 bureaux de vote, où ils formeront les agents électoraux. Conformément à la loi électorale, les résultats du scrutin seront compilés et publiés localement, plutôt qu'à Kinshasa comme cela a été fait pour le référendum. Cela devrait assurer un décompte plus efficient et transparent des voix et réduire le risque de fraude électorale. La décentralisation de la présence de la MONUC dans les 166 territoires et villes contribuera aussi à la transparence et à l'efficience de ce processus.

16. À l'issue d'un atelier de deux jours tenu en avril, les cinq institutions qui appuient la démocratie, la Commission électorale indépendante, la Haute Autorité des médias, la Commission Vérité et réconciliation, la Commission de l'éthique et de la lutte contre la corruption et l'Observatoire des droits de l'homme ont adopté une approche commune pour surveiller et appuyer le processus électoral, et elles envisagent à présent la mise en place d'équipes d'observation électorale dans les 64 centres de collecte des résultats. Elles ont décidé aussi de créer un comité d'éminentes personnalités internationales (le Comité des sages) en vue d'aider à trouver des solutions non judiciaires aux contentieux électoraux.

17. Un projet visant à renforcer la capacité des magistrats de régler les contentieux électoraux et de fournir un appui logistique au judiciaire a été aussi élaboré par la MONUC, le PNUD et le Ministère du développement international du Royaume-Uni, en coopération étroite avec la Cour suprême, le Ministère de la justice et la Commission électorale indépendante. L'accent sera mis sur la « formation des

formateurs » en vue d'assurer une vaste couverture géographique tout en faisant en sorte que les Congolais conservent la maîtrise du processus.

18. La MONUC continue d'améliorer la compréhension qu'a la population du processus électoral en utilisant ses moyens d'information publics et en ciblant des groupes spécifiques, notamment les jeunes et les femmes. Radio Okapi, de la Mission, émet un débat quotidien, accordant un temps d'antenne équitable aux partis politiques et aux différents acteurs de la transition, tandis qu'une nouvelle émission d'éducation civique cible les jeunes et les étudiants. La MONUC produit un programme de télévision deux fois par mois, durant lequel les principaux acteurs politiques sont interviewés, et a réalisé 15 courts métrages vidéo qui font l'objet d'une diffusion hebdomadaire sur les 33 stations de télévision nationales. La MONUC distribue aussi 42 000 exemplaires d'une publication nationale mensuelle, « Cap sur les élections » et du magazine de la MONUC. Elle produit aussi des matériels de sensibilisation et mobilise les partenaires en vue de protéger les enfants contre la manipulation des acteurs politiques. Par la suite, la Haute Autorité des médias a inclus dans une directive récente sur les campagnes électorales une disposition interdisant expressément la mobilisation des enfants par les partis politiques.

19. Le PNUD gère le projet « Appui au processus électoral au Congo » (APEC), au titre duquel de l'équipement et des matériels et services électoraux sont achetés et livrés. Depuis le lancement du projet, en février 2005, 343 avis d'appel d'offres totalisant environ 160 millions de dollars, ont été lancés. Un des plus grands défis à relever pour la Commission électorale indépendante et le projet APEC du PNUD est d'assurer le paiement en temps voulu des nationaux qui sont des agents électoraux et des policiers assurant la sécurité du processus, en particulier dans le cas de ceux qui sont stationnés dans des zones éloignées. Depuis septembre 2005, le projet APEC a versé 15 millions de dollars directement au personnel chargé de l'inscription des électeurs. Durant la période du référendum, le PNUD a fait appel à deux institutions financières locales pour payer environ 260 000 agents électoraux et 45 000 policiers. La Commission électorale indépendante, le PNUD et la MONUC étudient les moyens de surmonter ce problème logistique avant les élections.

20. Au 29 mars, le PNUD avait reçu et dépensé ou engagé 219 250 770 dollars pour des activités relatives aux élections. Pour mener ce processus à terme, le PNUD a besoin de 32 millions de dollars supplémentaires, montant qui comprend 23 millions du budget original qui n'ont pas encore été financés et 9 millions supplémentaires pour couvrir le nombre accru de bureaux de vote, le déploiement accru de personnel et la prolongation du calendrier électoral.

Menaces contre la sécurité et plans relatifs aux élections

21. Les risques de violence durant les prochaines élections sont potentiellement élevés. Les efforts faits pour réformer le secteur de la sécurité demeurent en grande partie incomplets et la plupart des anciens combattants maintiennent une capacité militaire avec laquelle ils pourraient remettre en question les résultats électoraux. Le déploiement de la Garde républicaine dans des parties du pays a fait craindre une possible intimidation de certains candidats politiques.

22. Les principaux problèmes en matière de sécurité sont de deux sortes. Les tensions existant entre les partis politiques dans les grandes agglomérations urbaines

pourraient entraîner des troubles civils. La situation en matière de sécurité dans les zones rurales orientales, où l'administration de l'État est pratiquement absente, pourrait être influencée par la présence continue de groupes nombreux de soldats congolais refusant le brassage, y compris les milices et les groupes Mai-Mai. Ces groupes pourraient être manipulés par les rivaux politiques et constituer une menace pour le déploiement du personnel électoral, l'accès de la population aux meetings électoraux et aux bureaux de vote, ainsi que le transport des résultats officiels. Les plans relatifs à la sécurité pour le processus électoral visent à faire face à ces risques.

Plans relatifs à la sécurité nationale pour les élections

23. La Police nationale congolaise (PNC) est responsable de la sécurité du processus électoral, y compris du maintien de l'ordre public, de la protection des institutions de transition (à l'exclusion du Président, dont la protection est assurée par la Garde républicaine), et du personnel, des installations et de l'équipement électoraux.

24. Environ 54 000 officiers de la police nationale ont pris part aux arrangements de sécurité pour le référendum. Toutefois, il en faudra plus pour les élections, du fait que les installations électorales et les bureaux de vote seront plus nombreux. Selon le plan relatif à la sécurité nationale pour les élections, les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) seraient en attente, prêtes à fournir un soutien au PNC en cas de besoin et elles seraient aussi chargées d'assurer la sécurité des points militairement sensibles.

Les plans de la MONUC relatifs à la sécurité pour les élections

25. La MONUC aidera à prendre des mesures de sécurité pour les élections en utilisant ses moyens militaires et civils. La principale action de la composante militaire durant cette période consistera à prévenir une opposition armée au processus électoral, à contenir les perturbateurs et à assurer un environnement sûr pour le personnel électoral et les électeurs. La MONUC, avec l'appui du PNUD, continue de renforcer la capacité de la PNC à cette fin. Les activités de formation se sont intensifiées dans le contexte du plan global de formation de la PNC, programme qui a été élaboré par la PNC, la MONUC, le PNUD, l'Union européenne, l'Angola, la France, l'Afrique du Sud et le Royaume-Uni. Durant la période considérée, la MONUC a formé et certifié 1 008 instructeurs de la PNC. Au 7 juin, ces instructeurs avaient, à leur tour, formé quelque 24 860 membres de la police territoriale à la sécurité statique pour les bureaux de vote et avaient couvert également les questions relatives à la prévention de la violence contre les femmes et les enfants. La MONUC a dispensé aussi une formation en matière de lutte antiémeutes à environ 4 900 membres de la police nationale sur les 6 200 qui devaient suivre cette formation. Six unités de police constituées de la MONUC originaires du Bangladesh, de l'Inde et du Sénégal ont été déployées dans des lieux stratégiques, comprenant Kananga, Kinshasa, Kisangani, Lubumbashi et Mbuji-Mayi. Ces unités de police constituées continuent de renforcer la capacité de la PNC en matière de lutte antiémeutes, notamment en organisant des patrouilles communes.

26. La MONUC fournit aussi un appui au développement de la capacité institutionnelle sur le long terme de la PNC en contribuant aux activités du Groupe de réflexion mixte sur la réforme et la réorganisation de la Police nationale congolaise, qui évalue les besoins et capacités de la PNC en vue d'élaborer un plan de réforme d'ensemble de la police.

Force en attente proposée de l'Union européenne

27. L'Union européenne a accepté de fournir un soutien aux efforts de la MONUC durant le processus électoral en déployant une force en attente en RDC, que le Conseil de sécurité a autorisée par sa résolution 1671 (2006) en date du 21 avril. La force de l'Union européenne (Eufor RD Congo) a pour objet de renforcer les capacités de réaction rapide de la MONUC en faisant face à des situations susceptibles de menacer le processus électoral. À ce titre, la force contribuera à la stabilité au moyen d'un élément avancé visible et d'une force située « au-delà de l'horizon » en vue de rassurer et de dissuader, directement en apportant un appui à la MONUC et indirectement en apportant un appui aux FARDC et à la PNC, à la demande de l'ONU et sur décision de l'Union européenne.

Résolutions 1621 (2005), 1635 (2005) et 1669 (2006)

28. Par la résolution 1621 (2005) du 6 septembre, le Conseil de sécurité a autorisé une augmentation de l'effectif de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) de 841 personnels, comprenant jusqu'à cinq unités de police, pour former la PNC et assurer la sécurité durant le processus électoral. Par la résolution 1635 (2005) du 28 octobre, le Conseil de sécurité a autorisé une augmentation de l'effectif militaire de la MONUC de 300 personnes afin de permettre le déploiement dans le Katanga d'un bataillon d'infanterie, avec des moyens de mise en œuvre, de manière à ce qu'une plus grande sécurité soit assurée dans la zone de ses opérations pendant la période électorale. Dans ces deux résolutions, le Conseil de sécurité a souligné le caractère temporaire de ces déploiements et m'a prié d'évaluer d'ici au 1^{er} juin 2006 si les effectifs supplémentaires peuvent être réduits ou rapatriés à partir du 1^{er} juillet 2006.

29. Par la résolution 1669 (2006) du 7 avril 2006, le Conseil de sécurité m'a autorisé à redéployer temporairement au maximum un bataillon d'infanterie, un hôpital militaire et jusqu'à 50 observateurs militaires de l'ONUB au profit de la MONUC, jusqu'au 1^{er} juillet 2006, conformément à la résolution 1650 (2005), et avec l'intention de reconduire cette autorisation en fonction des décisions futures qu'il pourrait être amené à prendre concernant le renouvellement des mandats de l'ONUB et de la MONUC.

30. Je me félicite des mesures prises par le Conseil de sécurité en vue de renforcer la capacité de police et militaire de la MONUC, en particulier durant cette période sensible. Le processus électoral a été retardé, mais il est sur la bonne voie. Je tiens toutefois à souligner que les premiers mois du nouveau gouvernement seront particulièrement sensibles et fragiles sur le plan politique. À ce propos, les services de sécurité nationale continueront d'avoir besoin de l'appui de la police et des militaires de la MONUC pour maintenir un environnement sûr dans le pays. Je recommande en conséquence au Conseil d'envisager de maintenir au sein de la

MONUC les effectifs supplémentaires – militaires, police et moyens de mise en œuvre – approuvés par les résolutions 1621 (2005), 1635 (2005) et 1669 (2006) jusqu'au 1^{er} janvier 2007. J'ai l'intention de présenter au Conseil avant la fin du mandat actuel de la MONUC en septembre 2006 mes recommandations relatives au mandat futur de la MONUC durant la période postélectorale, y compris les besoins qui perdureront, le concept d'opérations et la structure de ses moyens militaires et de police.

Relations au sein de la région

31. Durant la période considérée, les tensions existant dans les relations entre la RDC et l'Ouganda se sont accrues à la suite de l'incursion d'éléments de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) en RDC. Le 25 avril, la MONUC a fait état d'une incursion en RDC qu'auraient effectuée des éléments des Forces de défense populaires de l'Ouganda. La Mission a ensuite confirmé ces informations. Ce type d'intervention effectué en RDC par une armée nationale étrangère est inacceptable et constitue une violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du pays.

32. La mise en place de mécanismes durables en faveur de la coopération régionale demeure une condition préalable à la stabilité de la RDC et de la région des Grands Lacs. La Commission tripartite plus a tenu deux réunions durant la période considérée; les mécanismes de vérification conjointe entre la RDC, le Rwanda et l'Ouganda n'en ont tenu aucune. La MONUC continue de s'employer à faire comprendre aux parties qu'il est nécessaire de revitaliser ces mécanismes qui sont d'importants outils d'instauration de la confiance et de travailler à la mise en place de mécanismes durables pour assurer une coopération soutenue dans les domaines de préoccupation communs, en particulier la sécurité et le développement économique.

III. Exécution du mandat de la Mission

Conditions de sécurité et incidences des opérations des Forces armées de la République démocratique du Congo

Ituri et Haut-Uele

33. Dans l'ensemble, les conditions de sécurité en Ituri sont restées stables, malgré la poursuite des activités des milices. Entre mars et mai, des opérations ont été menées conjointement par les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et la MONUC en territoire Djugu et dans la région de Fataki afin de contenir les milices et de les contraindre à déposer les armes. La région située au sud de Bunia (dans le territoire d'Irumu) a connu une recrudescence des activités des milices du Front nationaliste et intégrationniste (FNI) et des Forces de résistance patriotique en Ituri (FRPI), qui agiraient sous l'égide du Mouvement révolutionnaire congolais (MRC). Une offensive lancée conjointement par les FARDC et la MONUC le 27 février pour refouler ces groupes armés hors de l'Irumu a été reportée à la suite de la mutinerie d'une unité des FARDC qui participait à l'offensive. Parallèlement, la persistance de l'insécurité dans cette zone a conduit plus de 6 000 personnes à quitter la région de Bunia. La reprise de cette offensive en

mai a permis à la MONUC et au FARDC de démanteler les milices de la région de Tchei.

34. En consultation avec le Gouvernement de transition, la MONUC met actuellement au point une stratégie politico-militaire globale pour faire face aux activités des milices encore en place en Ituri. La MONUC et le PNUD ont établi un plan d'action visant à renforcer l'autorité de l'État dans ce district et à remédier aux besoins économiques et sociaux immédiats de la population. Une des causes fondamentales des tensions ethniques reste le régime de la propriété terrienne sur lequel il faudra revenir après les élections. L'interruption de la réintégration des combattants démobilisés et la poursuite du harcèlement de la population par les FARDC sont également préoccupantes.

35. Le 18 janvier, la MONUC a déployé son unité de forces spéciales du Guatemala dans le parc national de Garamba, après avoir reçu des informations selon lesquelles des membres de l'Armée de résistance du Seigneur, notamment un des dirigeants des milices de cette dernière, Vincent Otti, à l'encontre duquel la Cour pénale internationale avait émis un mandat d'arrêt, s'y seraient trouvés. Le 23 janvier, en approchant du camp des milices, l'unité de forces spéciales de la MONUC a essuyé des tirs nourris attribués à des éléments soupçonnés de faire partie de l'Armée de résistance du Seigneur. Huit membres des forces spéciales ont été tués et cinq ont été blessés. L'Organisation des Nations Unies, le Gouvernement de la République du Congo et la communauté internationale pleurent la perte de ces huit courageux soldats guatémaltèques morts pour la paix.

Nord-Kivu

36. En décembre 2005, une opération menée conjointement par les FARDC et la MONUC contre plusieurs centaines d'éléments de l'Alliance des forces démocratiques (ADF) dans la zone de Beni a conduit à la désintégration de ce groupe armé; près de 100 combattants de l'ADF ont été tués et 14 camps détruits. Les activités de désarmement, démobilisation, réinstallation ou rapatriement et réintégration ont en outre amené 97 membres congolais de l'ADF à se rendre. Malheureusement, un soldat indien de la MONUC a été abattu et cinq autres ont été blessés au cours de cette opération.

37. En janvier, les violations des droits de l'homme commises par des soldats de la cinquième brigade intégrée des FARDC à l'encontre de rwandophones du territoire de Rutshuru ont suscité un regain de tension. Des insurgés appartenant à la milice de Laurent Nkunda avec des éléments de la 83^e brigade ont attaqué la 5^e brigade intégrée des FARDC, puis ils ont pris le contrôle de Rwindi et Kibrizi, repoussant les FARDC de Rutshuru vers Kanyabayonga. Le 21 janvier, des opérations lancées par la MONUC ont chassé les éléments rebelles de Rwindi et Kibrizi. Au cours de cette période, la MONUC s'est aussi activement employée à promouvoir le règlement du conflit et la réconciliation auprès de la population locale. La rébellion et les actes d'intimidation régulièrement perpétrés par des unités des FARDC ont amené 50 000 personnes à partir vers le Kanyabayonga et ont gravement entamé la crédibilité des FARDC auprès de la population civile.

38. Depuis le mois de mars, la 2^e brigade intégrée des FARDC, qui a pris le relais de la 5^e brigade intégrée, contrôle le Rutshuru et les environs avec l'aide de la MONUC.

Sud-Kivu

39. Le lancement, fin février, d'une opération conjointe soigneusement planifiée par les FARDC et la MONUC contre des éléments des Forces démocratiques de la libération du Rwanda (FDLR) en territoire Banyakiri a entraîné une scission de la hiérarchie des FDLR. Quelque 1 000 combattants rwandais ont quitté le Sud-Kivu pour le Nord-Kivu, ce qui a ramené les effectifs des FDLR au Sud-Kivu à environ 2 500 éléments. D'après les estimations de la MONUC, on compterait désormais quelque 7 000 combattants rwandais dans les Kivus.

40. La MONUC suit de près les événements dans les hauts plateaux de Minembwe afin d'éviter les affrontements entre les Banyamulenge loyalistes (fidèles au Gouvernement de transition) et un groupe de 250 dissidents Banyamulenge qui refusent de participer au processus de brassage. La MONUC a pris un certain nombre de mesures pour désamorcer les tensions, notamment en engageant toutes les parties à prendre part au dialogue intercommunautaire. À la suite de l'intensification des opérations des FARDC contre les FDLR au Sud-Kivu en décembre 2005 et de la recrudescence des tensions ethniques, la présence humanitaire au Sud-Kivu a diminué dans des proportions alarmantes et plusieurs ONG se sont retirées.

Katanga

41. La persistance de groupes armés dans les districts central et oriental de la province demeure particulièrement préoccupante. Après leur succès initial, les opérations des FARDC lancées contre les Maï-Maï à la mi-novembre 2005 ont contribué à l'aggravation d'une situation humanitaire déjà précaire en forçant 150 000 civils à abandonner leur foyer. Une campagne de sensibilisation énergique menée en mars par la MONUC et le passage d'un accord avec le commandement régional des FARDC ont conduit des éléments du principal groupe Maï Maï, dirigé par Kyungu Mutanga dit Gédéon, à se rendre à la MONUC en avril et à commencer à déposer les armes en mai. Le 12 mai, Gédéon lui-même s'est rendu à la MONUC à Mitwaba. Il est actuellement détenu par les FARDC à Lubumbashi.

42. La MONUC a déployé plusieurs unités à Kalemie, Manono et Lubumbashi, ainsi qu'à Mitwaba et Kamina, le bataillon béninois achevant son déploiement dans la région en mai. Ces contingents sont chargés d'assurer la sécurité et d'escorter les missions électorales et humanitaires.

43. Afin de limiter les conséquences humanitaires éventuelles des opérations militaires prévues contre les milices et les pratiques répréhensibles des FARDC, la MONUC renforce actuellement la coordination civile et militaire à Kinshasa et sur le terrain. En collaboration avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, elle travaille à l'établissement de directives et à l'amélioration de la coordination et de l'analyse des risques sur le plan humanitaire et aux fins de la mise en place d'un dispositif d'intervention en cas d'urgence lors de la préparation des opérations militaires.

Réforme du secteur de la sécurité

44. La Commission mixte chargée de la réforme du secteur de la sécurité s'est réunie régulièrement pour examiner les questions liées à la réforme de l'armée et de

la police. Elle s'est notamment penchée sur la lenteur de l'intégration de l'armée, les lacunes logistiques et autres du processus de brassage, les défaillances de la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion (CONADER) dans la mise en œuvre du plan national de désarmement, démobilisation et réintégration, ainsi que sur le recensement des effectifs de l'armée et de la police. La Commission mixte et ses sous-commissions techniques pour la police et l'armée sont également des lieux d'échanges utiles aux fins de l'amélioration de la gestion des questions liées à la sécurité.

45. Les besoins en matière de sécurité du futur gouvernement d'ici à la fin de l'année ont fait l'objet d'une réflexion approfondie. De nombreuses tâches concernant la transition n'auront pas été menées à bien, notamment en ce qui concerne la constitution d'une armée nationale congolaise professionnelle, dotée d'effectifs adéquats, bien gérée et équipée, loyale envers l'État et capable de protéger la population congolaise et son territoire, ainsi que la création d'une force de police régie par des principes démocratiques et respectueuse des droits fondamentaux. Il convient par ailleurs d'examiner les questions relatives à l'état de droit, notamment en ce qui concerne l'administration de la justice pénale et ses amendements, avec la même attention que celle qui a été portée à la réforme de l'armée et de la police.

46. Le rôle de la MONUC dans ce contexte devrait se préciser lorsque l'on connaîtra la position du nouveau gouvernement et l'issue des discussions qui se poursuivront avec les partenaires internationaux. Je compte présenter au Conseil de sécurité, dans le cadre de mon dernier rapport, avant l'expiration, en septembre, du mandat en cours, une analyse détaillée ainsi que des recommandations sur la façon de traiter la question, y compris en ce qui concerne : l'intégration de l'armée; la qualité, les capacités et la formation des forces armées et leur conduite; le renforcement de la force nationale de police et de l'appareil judiciaire militaire; les aspects juridiques, notamment relatifs à la discipline des forces militaires et de police. Ce dernier point est particulièrement important compte tenu des fautes graves commises par des unités des FARDC déployées dans la partie orientale de la République démocratique du Congo et dont mon Représentant spécial s'est inquiété auprès du Président Kabila. Ces questions devront être abordées dans le cadre d'un plan global et concret de réforme du secteur de la sécurité dont le nouveau gouvernement aura le contrôle et la responsabilité et pour lequel il bénéficiera de l'appui des donateurs.

47. Dans leurs débats sur la coordination de l'assistance, la MONUC, l'Envoyé spécial de l'Union européenne pour la région des Grands Lacs et le représentant de la Commission européenne en République démocratique du Congo ont approuvé le principe de la mise au point de plans conjoints de réforme de la police et de l'armée à court et à long terme. En outre, lors d'une réunion du groupe de contact consacrée le 28 février à Bruxelles à la réforme du secteur de la sécurité, il a été reconnu que les donateurs et les organisations internationales devaient convenir d'un concept commun et d'une action concertée.

48. Il reste nécessaire d'améliorer la coordination, mais un certain nombre d'initiatives bilatérales se poursuivent. Outre l'appui logistique et opérationnel fourni aux FARDC, la MONUC et le Ministère de la défense ont mis la dernière main à cinq modules de formation à l'intention des officiers et des soldats des

FARDC sur les obligations juridiques et morales qui leur incombent et les sanctions auxquelles ils s'exposent en cas de faute.

49. Le Gouvernement de transition continue d'avoir des difficultés à constituer, comme il l'avait prévu, 18 brigades intégrées avant les élections. Les actions en cours visent à mener à bien la deuxième « vague » d'intégration de six brigades, les six premières ayant déjà été créées. En l'absence d'engagement résolu de la part du Gouvernement, les brigades intégrées continueront à enfreindre la discipline et à se heurter à de graves lacunes sur les plans logistique et technique.

50. Les ex-combattants aigris qui n'ont pas bénéficié d'aide à la réinsertion font également peser une menace sur la sécurité et la stabilité dans les mois à venir. Les graves défaillances de la gestion de la CONADER, notamment le détournement de fonds dont il est fait état, continuent d'entraver l'application efficace du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion. Des milliers d'hommes armés disséminés dans le pays attendent de toucher leurs soldes en retard dans des centres d'orientation, où les conditions de vie sont particulièrement mauvaises. Compte tenu des retards accumulés dans la mise en œuvre du processus de désarmement, démobilisation et réinsertion, le fonds d'intervention rapide du PNUD a avancé 2,1 millions de dollars d'aide pour les 20 000 personnes à charge qui vivent à proximité des centres d'orientation et de transit.

51. En ce qui concerne le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des mineurs, des irrégularités ont été signalées au cours du premier trimestre de 2006, lorsque des enfants se sont retirés des groupes et forces armées de plusieurs régions; dans de nombreux cas, les enfants ont essayé d'intégrer les programmes réservés aux adultes ou bien de bénéficier plusieurs fois des mesures destinées aux enfants. Dans les régions où les milices demeurent actives, la MONUC a noté une augmentation du nombre d'enfants qui seraient réenrôlés et une recrudescence des exactions commises à l'encontre d'enfants ayant été en rapport avec les forces armées. Il est par ailleurs urgent de donner suite aux nombreuses allégations selon lesquelles des soldats des FARDC seraient responsables d'exactions à l'encontre de mineurs et de sévices sexuels sur la population.

52. Ces difficultés limitent la capacité de la MONUC à appuyer les FARDC et à collaborer avec elles pour restaurer la sécurité, en particulier dans l'est de la République démocratique du Congo. Les FARDC ont réussi à mener des opérations contre les groupes armés étrangers avec l'appui de la MONUC, mais elles sont souvent incapables de conserver le contrôle des territoires conquis ou de protéger les civils congolais contre les représailles.

Droits de l'homme et état de droit

53. De graves atteintes aux droits de l'homme commises par les FARDC à l'encontre de civils ont continué d'être signalées, en particulier à la suite des opérations militaires en Ituri et au Katanga. Certaines autorités de la République démocratique du Congo ont pris des mesures pour lutter contre l'impunité au cours de la période considérée. Un tribunal militaire de l'Équateur a ainsi condamné sept officiers des FARDC à la réclusion à perpétuité pour viol collectif. Toutefois, la capacité des autorités militaires et judiciaires congolaises à mettre un terme à l'impunité et à juger les atteintes graves aux droits de l'homme – compte tenu en particulier de l'ingérence des acteurs politiques et de la hiérarchie militaire –

continue de soulever de graves préoccupations. Les FARDC ont par ailleurs fait preuve de réticences à remettre des officiers supérieurs afin qu'ils soient poursuivis pour atteintes aux droits de l'homme et sévices sexuels.

54. Les autorités ont collaboré avec la Cour pénale internationale (CPI) pour arrêter un ancien chef des milices de l'Ituri, Thomas Lubanga, détenu au Congo, et en assurer le transfert jusqu'au siège de la Cour à La Haye, mais elles ont relâché pour des raisons troubles plusieurs chefs de ces milices réputés dangereux, dont au moins un qui aurait rejoint un groupe de miliciens dans l'Ituri. Deux autres membres connus des milices se sont par ailleurs échappés de prison à Kisangani. D'autres chefs de milices de l'Ituri sont encore en détention, mais les actions engagées de bonne foi par les autorités judiciaires militaires pour enquêter sur les infractions qu'ils ont commises ont été bloquées par l'absence de réelle volonté politique et le manque de ressources humaines et matérielles. D'importantes enquêtes, comme celles concernant le massacre de Kilwa, sont au point mort. Les commandants des brigades et des bataillons qui se sont rendus responsables de massacres, viols et autres atteintes graves aux droits de l'homme dans le Nord-Kivu en décembre 2004 ont obtenu de nouvelles affectations dans les FARDC et les autorités judiciaires militaires n'ont rien pu faire. Des charniers ayant été découverts dans le Nord-Kivu en novembre 2005, je compte envoyer une équipe de spécialistes des droits de l'homme en République démocratique du Congo pour y dresser l'inventaire des violations graves qui y ont été commises entre 1993 et 2003.

55. Les progrès accomplis dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de l'homme sont mitigés. Un tribunal d'exception, la Cour de sûreté de l'État, a été supprimé à la suite de la promulgation de la nouvelle Constitution en février. On ignore toutefois le sort fait aux personnes dont les affaires étaient en instance à l'époque, notamment celui qui a été réservé à un dirigeant politique de l'opposition et à un journaliste. Une loi d'amnistie a été promulguée en janvier. Cependant, seuls 58 détenus condamnés ayant été amnistiés à ce jour pour « faits de guerre » et aucun pour « infractions politiques », ceci peut soulever des interrogations quant aux limites et à la nature discriminatoire de l'application de cette loi. Entre-temps, la Cour suprême a émis un avis consultatif non contraignant selon lequel l'assassinat d'un chef d'État ne constituerait pas un délit politique. Il est donc peu probable que les personnes déclarées coupables de l'assassinat de l'ancien Président Laurent Kabila bénéficient de l'amnistie.

56. À Kinshasa, la Police nationale civile (PNC) a apporté la preuve qu'elle était capable de contrôler des manifestations politiques sans porter atteinte aux droits de l'homme, mais elle recourt souvent à la force de façon excessive. La MONUC a constaté que la torture était couramment pratiquée dans les postes de police de la République démocratique du Congo pour soutirer des aveux aux suspects. La Garde républicaine, qui est désormais déployée dans plusieurs villes importantes, a également commis des actes de violence à l'encontre de la population civile au cours de la période considérée. La MONUC renforce actuellement ses capacités pour contrôler les atteintes aux droits de l'homme en rapport avec les élections pendant le processus électoral, notamment les atteintes à la liberté de la presse, au droit de réunion pacifique et au droit d'association, à la liberté d'opinion et d'expression, ainsi qu'au droit de ne pas être arrêté arbitrairement ni torturé.

57. L'amélioration des conditions et des locaux de détention dans l'est du pays reste une des premières priorités. La Mission tente d'obtenir de l'aide pour renforcer

les capacités de la prison de Bunia où les conditions sont particulièrement difficiles en attendant les nouveaux bâtiments qui devraient être construits par l'Union européenne d'ici à 2008. Au cours de la période considérée, la MONUC a publié un rapport sur la licéité des arrestations et de la détention, auquel le Procureur général de la République démocratique du Congo a donné suite en publiant une directive garantissant les droits des détenus.

58. En ce qui concerne la période post-électorale, la MONUC a commencé à recenser les points sur lesquels il faudrait rédiger des textes de loi ou à propos desquels il faudrait introduire des réformes pour en assurer la compatibilité avec la nouvelle Constitution. Les éléments faisant obstacle, dans la législation en vigueur, à la poursuite d'infractions précises, telles que le trafic transfrontalier d'armes illicites, sont un autre sujet de préoccupation. En collaboration avec des ONG locales et le Ministère de la justice, la Mission a commencé à recenser les lois qu'il faudrait amender pour en assurer la conformité aux normes internationales en matière de corruption.

IV. Déontologie et discipline

59. Pendant la période examinée, la MONUC s'est employée à lutter contre l'exploitation et les sévices sexuels et les autres formes de conduite répréhensible au moyen d'une triple stratégie : divulgation et suivi des allégations, sensibilisation et formation, responsabilité et obligations de la structure hiérarchique. La MONUC a développé son système de gestion de base de données et a mis au point des procédures internes visant à faire en sorte que toutes les allégations d'inconduite formulées à l'encontre du personnel de la Mission soient rigoureusement signalées et consignées et fassent l'objet d'un suivi adéquat. Néanmoins, le fait que le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) ne dispose pas de moyens suffisants pour enquêter dans les plus brefs délais sur des cas présumés de faute grave, notamment d'exploitation et de sévices sexuels, constitue un problème important pour la MONUC. Le Bureau fait face à des priorités contradictoires tandis que la MONUC a besoin que des mesures soient prises immédiatement pour remédier aux violations du Code de conduite. Des consultations ont actuellement lieu entre la MONUC, le Bureau des services de contrôle interne et le Département des opérations de maintien de la paix pour parvenir à des solutions convenant à tous les intéressés.

60. La formation et la sensibilisation à la lutte contre toutes les formes de conduite répréhensible du personnel des Nations Unies, et tout particulièrement l'exploitation et les sévices sexuels, sont restées prioritaires pendant la période à l'examen et seront une composante permanente des programmes de lutte contre l'exploitation et les sévices sexuels et les autres formes de conduite répréhensible. À cette fin, la MONUC a organisé à l'échelle des divisions et des brigades deux séminaires de « formation de formateurs » destinés à 40 officiers. Cinq cent quatre-vingt-douze nouveaux membres du personnel militaire et civil de la Mission ont reçu des instructions et une attention particulière a été accordée à la formation des unités de police constituées.

61. Mon Représentant spécial a réaffirmé la responsabilité et l'obligation qui incombent à tous les supérieurs hiérarchiques de veiller à ce que tous les membres du personnel de la MONUC respectent le Code de conduite. Cela a été rappelé à de nombreuses occasions par écrit à tous les chefs de bureaux régionaux, ainsi que lors

de séances d'information organisées à l'intention du personnel militaire et civil de haut niveau. La MONUC envisage de créer, dans les lieux d'affectation à risques, des postes à temps complet de coordonnateur de la lutte contre l'exploitation et les sévices sexuels, afin d'établir une liaison permanente entre le personnel déployé sur le terrain et le siège de la MONUC.

V. Aspects administratifs

62. En se fondant sur le calendrier de la période de transition, qui devait se conclure par des élections présidentielles et législatives et la mise en place d'un nouveau gouvernement avant le 30 juin 2006, l'Assemblée générale a approuvé l'affectation à la MONUC de ressources humaines et matérielles visant à appuyer les activités électorales menées à l'échelle nationale pendant l'exercice financier prenant fin le 30 juin 2006. Du fait du report des élections, la Mission devra continuer à apporter cet appui jusqu'à la tenue d'élections bien après le début de l'exercice 2006-2007. En outre, la MONUC a établi qu'elle devrait, pour assurer la bonne tenue d'élections nationales, déployer du personnel dans des lieux plus proches des bureaux de vote. Il faudra ainsi déployer, équiper et maintenir pendant une durée limitée des petites équipes dans de nouveaux lieux éloignés, dont le nombre pourrait atteindre 80. Il sera également nécessaire de déployer des aéronefs supplémentaires – neuf hélicoptères et deux avions – ainsi que 88 membres du personnel civil, principalement dans les domaines de l'aviation, des transmissions et de la logistique, afin de gérer les nouveaux moyens aériens et sites d'atterrissage. En outre, on réunit actuellement des effectifs supplémentaires de l'ONUB qui seront déployés au profit de la MONUC (à Katanga), conformément à la résolution 1669 (2006) du Conseil de sécurité, en date du 10 avril 2006, les dépenses des pays fournissant des contingents étant remboursées au moyen du budget de l'ONUB et le coût du maintien des contingents sur le terrain étant pris en charge par la MONUC.

63. Le montant total des ressources supplémentaires dont la Mission a besoin du fait du report des élections présidentielles et législatives est en cours d'évaluation. À cet égard, une attention particulière est accordée à l'obtention d'économies d'échelle à partir des ressources existantes, notamment en ce qui concerne les moyens aériens, et à un plus grand recours aux effectifs autorisés de police civile et d'observateurs militaires pour doter en personnel les nouveaux sites. La réaffectation des ressources humaines et matérielles entre les différentes missions de maintien de la paix, en fonction de priorités révisées, devrait en outre permettre de répondre en partie à ces besoins accrus, de façon à renforcer la MONUC pendant la période critique aux environs des élections.

VI. Aspects financiers

64. Mon projet de budget de la MONUC pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007, qui s'élève à environ 1,1 milliard de dollars, est achevé et est actuellement présenté à l'Assemblée générale pour que celle-ci l'examine pendant sa soixantième session.

65. Étant donné la date à laquelle le projet de budget a été établi, il partait du principe selon lequel les élections présidentielles et législatives auraient lieu le 30 juin 2006 au plus tard. À cet égard, en attendant que soient établis le montant des

ressources supplémentaires dont la Mission a besoin pour continuer à apporter son appui au processus électoral et la mesure dans laquelle des accords temporaires avec d'autres opérations de maintien de la paix permettront de répondre à ces besoins, j'ai l'intention de financer ceux-ci, dans toute la mesure du possible, au moyen du budget de la MONUC proposé pour l'exercice 2006-2007, les dépenses afférentes étant présentées à l'Assemblée générale dans le cadre du rapport sur les résultats obtenus par la Mission.

66. Au 31 janvier 2006, les contributions mises en recouvrement et non acquittées au compte spécial de la MONUC s'élevaient à 748,9 millions de dollars. Pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix, le total des contributions mises en recouvrement et non acquittées s'élevait, à cette date, à 2 milliards 664,4 millions de dollars.

67. Le remboursement des sommes dues aux pays qui fournissent des contingents au titre des contingents et du matériel appartenant aux contingents a été effectué pour les exercices se terminant, respectivement, le 31 janvier 2006 et le 30 septembre 2005, conformément à l'échéancier trimestriel.

68. Depuis sa création, en octobre 1999, le Fonds spécial d'appui au processus de paix en République démocratique du Congo a reçu des contributions volontaires d'un montant de 1,7 million de dollars, les dépenses étant à ce jour de 1,2 million de dollars. Des dépenses s'élevant à 39 300 dollars ont été imputées au solde de 67 700 dollars des contributions au Fonds d'affectation spéciale d'appui à la Commission de pacification de l'Ituri, fonds qui a été utilisé, à la suite de consultations tenues avec les donateurs, pour soutenir l'Administration du district de l'Ituri. La somme restante devrait être versée sous peu dans son intégralité.

VII. Observations

69. Les élections historiques, prévues pour les prochains mois en République démocratique du Congo, constituent le processus électoral le plus vaste et le plus complexe jamais organisé avec l'appui des Nations Unies. Pour la première fois en 45 ans, l'électorat congolais (25,5 millions d'électeurs) sera appelé à voter dans quelque 50 000 bureaux de vote pour quelque 33 candidats à la présidentielle, plus de 9 000 candidats aux législatives nationales et plus de 10 000 candidats aux assemblées provinciales. À tous égards, les difficultés logistiques et le coût des élections seront considérables. Il est à espérer que cet investissement sans précédent que font le peuple congolais et la communauté internationale aidera à consolider une paix durable en République démocratique du Congo, moyennant la réconciliation nationale, la démocratisation et la mise en œuvre continue de réformes fondamentales et du programme de transition. Je veux croire également que les enseignements tirés de l'organisation et de la tenue de ces élections seront minutieusement pris en compte en vue de permettre l'organisation de futures élections nationales le plus efficacement possible.

70. Je suis reconnaissant à la communauté internationale pour son précieux appui politique, financier, technique et logistique au processus électoral. Je tiens à signaler en particulier le rôle clef que l'Union européenne a joué en mobilisant et en fournissant des fonds pour les élections et en contribuant à promouvoir le programme électoral en maintenant son engagement politique de haut niveau. Je tiens également à remercier d'autres donateurs clefs, dont le Gouvernement

d'Afrique du Sud qui aide la Commission électorale indépendante à financer et à imprimer quelque 78 millions de bulletins de vote et à les transporter dans 14 sites désignés. Cette généreuse assistance des donateurs est la bienvenue pour compléter l'appui logistique et technique considérable que fournit la MONUC.

71. Compte tenu des difficultés logistiques, il sera difficile de garantir le parfait déroulement des élections, mais pour assurer la fiabilité du processus, il importe que la Commission électorale indépendante reste impartiale et qu'elle gère les élections en toute transparence. À ce sujet, je m'inquiète que l'on ait récemment signalé des restrictions aux libertés des citoyens, des abus généralisés de fonds publics et une corruption endémique, ainsi que la détention arbitraire de membres de partis politiques. De même, je suis préoccupé que l'on signale de plus en plus de manœuvres d'intimidation des médias, ce qui risque de compromettre la transparence des élections. La liberté de la presse est l'un des piliers de la démocratie qu'il faut défendre, surtout en période électorale. Les journalistes nationaux et étrangers ont le droit d'informer sans crainte. Toute tentative de manipulation du processus, y compris en imposant des restrictions à la liberté de la presse nationale et de la presse internationale, en intimidant les électeurs ou en procédant à des arrestations arbitraires, ne saurait être tolérée et doit être fermement condamnée.

72. En outre, j'engage vivement les responsables politiques congolais à aborder les élections dans un esprit de réconciliation et de renouveau. Ces élections et leurs résultats devraient être l'occasion de poursuivre le dialogue national, de consolider la paix et de promouvoir l'unité et la stabilité à long terme dans le pays.

73. J'exhorte les autorités congolaises, en particulier la police nationale qui est spécialement chargée d'assurer la sécurité des bureaux de vote, à continuer de prendre les mesures de sécurité voulues pour prévenir et empêcher toute violence éventuelle. Les élections doivent se dérouler dans un climat de calme, sans intimidation et sans interférence. Les partis politiques et les candidats doivent s'abstenir de tout discours susceptible d'entraîner des tensions ethniques. En outre, la campagne politique doit se dérouler dans le strict respect du Code de conduite; il faut inciter les partis politiques et les candidats indépendants à fonder leur campagne sur des programmes qui serviront le mieux, à long terme, les intérêts de la population congolaise.

74. Il incombe au premier chef aux autorités congolaises d'assurer la sécurité pendant les élections mais la MONUC et ses partenaires continueront d'appuyer l'action du Gouvernement. À cet égard, je me réjouis que l'Union européenne ait décidé d'aider les Nations Unies à assurer la sécurité pendant les élections en mettant à leur disposition une force en attente chargée de régler, si besoin, des situations précises liées à la sécurité. Le déploiement sans délai du principal corps de la force de réserve de l'Union européenne, ainsi que la présence de ses éléments avancés à Kinshasa, contribueront pour beaucoup à rassurer l'électorat congolais et à dissuader les fauteurs de trouble. Il est à espérer que cette force sera prochainement opérationnelle et que sa collaboration avec les Nations Unies incitera l'Union européenne et d'autres donateurs à s'engager à l'avenir en République démocratique du Congo, en particulier dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité.

75. Je remercie le Conseil de sécurité d'avoir donné son autorisation pour transférer un bataillon, un hôpital de niveau II et jusqu'à 50 observateurs militaires

de l'ONUB à la MONUC. Je lui serais également reconnaissant de bien vouloir prendre note des préoccupations concernant les moyens militaires et policiers que j'ai exprimées au paragraphe 30 du présent rapport.

76. Malgré les progrès accomplis, la situation politique et la sécurité dans l'Ituri, les Kivus et le Katanga restent fragiles. Les combats entre milices continuent d'avoir des effets négatifs sur la vie des civils. Des opérations menées conjointement par les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et la MONUC ont globalement amélioré la situation dans les Kivus et on est parvenu à contenir et à désarmer des milices. La région compte néanmoins des groupes armés intransigeants qui continuent de présenter une menace pour les populations. La MONUC entend appliquer la stratégie décrite dans mon récent rapport sur le désarmement, le rapatriement et la réintégration des groupes armés étrangers en République démocratique du Congo (S/2006/310). Après les élections, elle compte également intensifier les opérations contre ces éléments restants.

77. À ce sujet, je me félicite que le commandant Maï-Maï Gédéon et ses forces aient capitulé à Mitwaba. Je me réjouis également des mesures prises pour traduire devant la Cour pénale internationale l'un des dirigeants notoires des groupes armés de l'Ituri. Parallèlement, on compte sur les autorités judiciaires congolaises pour redoubler d'efforts pour mettre un terme à l'impunité, y compris dans les FARDC.

78. Ces dernières se sont livrées à de graves atteintes généralisées aux droits de l'homme. Cela est en partie dû au fait que l'intégration de l'armée nationale a été quelque peu inefficace, en particulier à cause du manque de volonté politique, de la mauvaise gestion et du détournement des fonds réservés au paiement des salaires et de l'inadéquation de la formation et de l'appui logistique. J'exhorte les autorités congolaises et les donateurs bilatéraux, dont l'Union européenne, à accélérer la création d'une armée et d'une force de police réformées et à faire que les responsables d'atteintes aux droits de l'homme soient rapidement traduits en justice par un système judiciaire indépendant et digne de confiance.

79. La crise humanitaire en République démocratique du Congo reste grave et on compte de nombreuses personnes déplacées et d'autres populations vulnérables. L'ONU et ses partenaires n'ont pas ménagé les efforts et les ressources pour atténuer les pires aspects de la crise humanitaire en RDC. J'appelle le Gouvernement à appuyer fermement cette action en élaborant et en mettant en œuvre une politique globale qui prenne en considération le désarmement, la démobilisation et la réintégration ainsi que la stabilisation politique et le renforcement de la sécurité.

80. Le plan d'action de la République démocratique du Congo pour 2006, lancé le 13 février à Bruxelles et Kinshasa, énonce un cadre clair et réaliste permettant de régler les problèmes humanitaires continus en République démocratique du Congo. Il reste néanmoins préoccupant que les donateurs n'aient annoncé leur contribution qu'à hauteur de 14 % des 682 millions de dollars nécessaires. Le plan d'action, qui vise à consolider les acquis dans le climat de sécurité amélioré instauré par la MONUC, sera essentiel pour faire face aux retombées du conflit en République démocratique du Congo. C'est pourquoi j'engage vivement les autorités congolaises et la communauté des donateurs à fournir d'urgence l'aide requise pour remédier à la crise humanitaire dans le pays.

81. Les progrès accomplis récemment dans l'amélioration des relations bilatérales entre la République démocratique du Congo et le Rwanda sont encourageants. Ce dernier entend rétablir intégralement les relations diplomatiques après les élections, ce qui constitue un pas dans la bonne direction. Par ailleurs, je crois qu'il faut s'intéresser en priorité aux malentendus et aux tensions qui subsistent entre la République démocratique du Congo et l'Ouganda, notamment en ce qui concerne la sécurité le long de leur frontière commune. Pour régler leurs sujets de préoccupation communs, la République démocratique du Congo et ses voisins devraient continuer de s'employer à trouver des solutions satisfaisant toutes les parties, y compris grâce aux mécanismes de rétablissement de la confiance existants.

82. Les élections qui se tiendront prochainement en République démocratique du Congo représenteront une étape importante. Cependant, certaines tâches prévues dans le cadre de l'Accord global et inclusif ne seront pas terminées au moment du scrutin. Le nouveau gouvernement devra assurer et promouvoir l'instauration d'une nouvelle culture politique et économique. J'exhorte donc tous les responsables congolais à envisager la période postélectorale dans un esprit de réconciliation et de consensus national, en veillant à ce que toutes les forces politiques du pays prennent part à la nouvelle organisation politique. Il faudra également que le nouveau gouvernement s'emploie sans relâche à satisfaire les besoins urgents de la population en matière de sécurité et de développement économique, notamment en menant sans délai une action dans les domaines prioritaires clefs liés à la réforme du secteur de la sécurité, à la transparence de la gestion, à la décentralisation, à la gestion des ressources naturelles et à l'instauration de bonnes relations de voisinage avec les pays de la région.

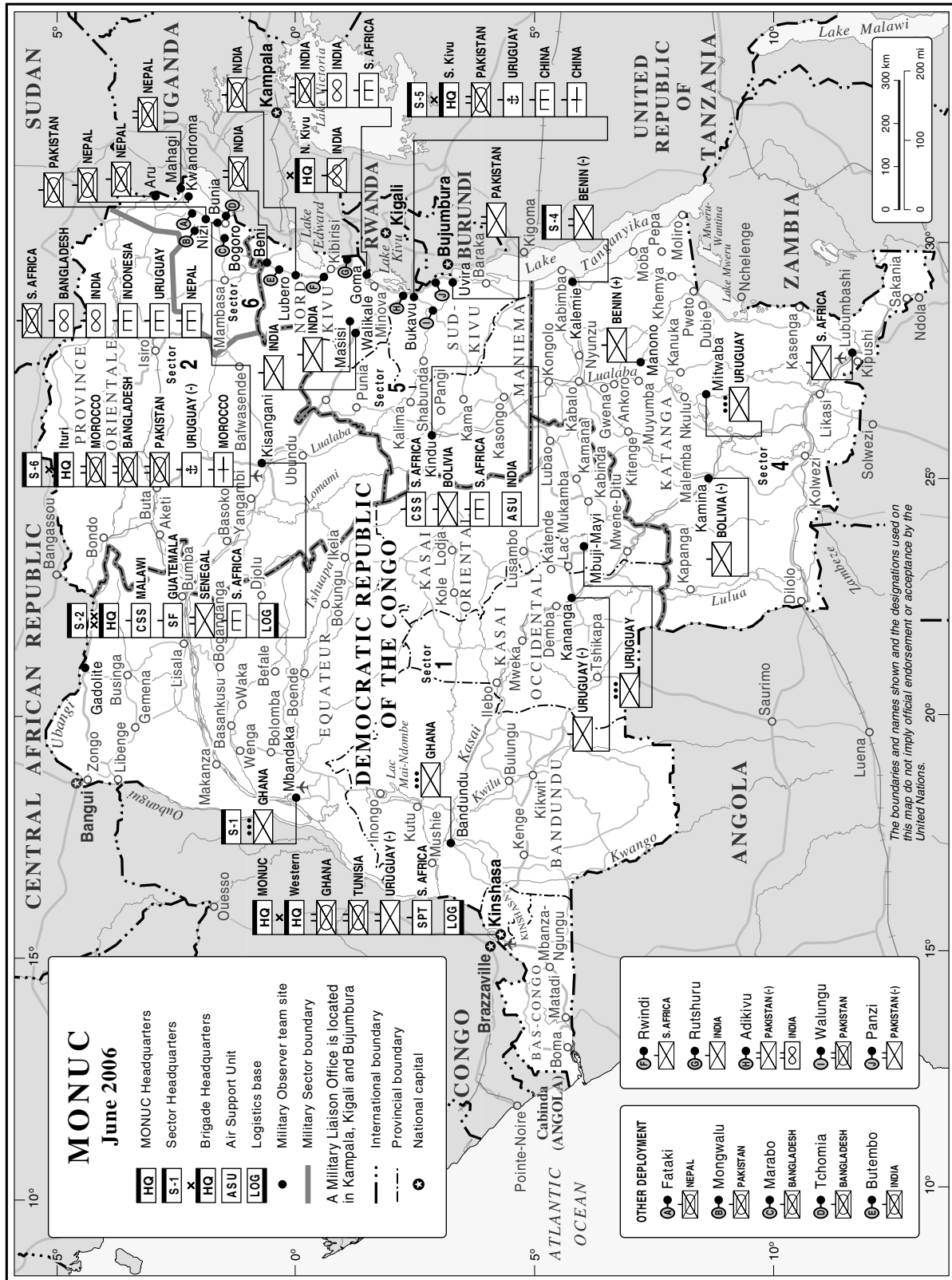
83. L'engagement durable de la communauté internationale et la création de mécanismes de suivi de la consolidation de la paix seront essentiels. Il faudra que le nouveau gouvernement mette en place un plan d'action national, comprenant des critères et des programmes coordonnés visant à consacrer les fonds versés par les donateurs à des objectifs clefs tels que la stratégie pour la réduction de la pauvreté et le plan d'action des Nations Unies, la réforme du secteur de la sécurité et d'autres aspects. À ce sujet, j'engage vivement les autorités congolaises à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour continuer de resserrer les liens avec la communauté des donateurs, notamment avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, car le maintien des programmes d'assistance continuera d'être critique pour garantir que l'on dispose des fonds suffisants pour répondre aux attentes de la population.

84. Parallèlement, j'espère que la communauté internationale, en collaboration avec l'ONU, continuera d'aider la République démocratique du Congo à instaurer une paix durable et à relever son économie. Il importera notamment que l'ONU prête assistance au futur gouvernement pour renforcer le processus démocratique, améliorer la gouvernance, réformer le secteur de la sécurité et promouvoir et protéger les droits de l'homme.

85. J'entends présenter au Conseil mes propositions quant au rôle postélectoral de la MONUC, qui touchera des domaines fondamentaux comme l'élargissement de l'autorité de l'État, la réforme du secteur de la sécurité, la protection et la promotion des droits de l'homme, la protection des civils et la sécurité en général. Ces propositions seront énoncées dans le rapport que je présenterai au Conseil de sécurité après un éventuel second tour aux élections présidentielles prévues pour octobre 2006.

86. Je souhaite également exprimer mes sincères condoléances au Gouvernement guatémaltèque, qui a perdu huit de ses agents de maintien de la paix en janvier. Cette disparition tragique a conforté l'ONU dans sa détermination de lutter contre l'illégalité et l'impunité qui continuent de régner dans certaines parties de la République démocratique du Congo. Je tiens également à présenter toutes mes condoléances à l'Inde pour la disparition d'un agent de maintien de la paix en décembre 2005, au cours d'une opération contre l'Alliance des forces démocratiques dans le Nord-Kivu.

87. En conclusion, je tiens à remercier mon Représentant spécial et le personnel de la MONUC, les organismes des Nations Unies et tous les partenaires internationaux pour les inlassables efforts qu'ils déploient, souvent dans des conditions extrêmement difficiles et à leurs risques et périls, pour l'instauration de la paix en République démocratique du Congo.



Department of Peacekeeping Operations
Cartographic Section